

L'EXPERIENCE DE L'AMENAGEMENT TEMPORAIRE D'ESPACES PUBLICS

Etudes de cas et analyse multicritère
Retours d'expérience et clés pour agir

SYNTHESE

Déc.
2022



CLÉS POUR AGIR

REMERCIEMENTS

Comité de pilotage et de suivi : BORTOLINI Christelle - ADEME

Avec la contribution des experts de L'Institut Paris Region : DIGUET Cécile, LECROART Paul, PREDALI Frédérique.

Relecture : CIONI Virginie

Infographie : CASTANO Sylvie

CITATION DE CE RAPPORT

GAUCHER Lisa, GAWLIK Maximilian, L'Institut Paris Region. 2022. L'expérience de l'aménagement temporaire d'espaces publics. 82 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne <https://librairie.ademe.fr/>

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2021004308

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : L'Institut Paris Région

Coordination technique - ADEME : BORTOLINI Christelle

Direction/Service : Direction Adaptation, Aménagement et Trajectoires bas carbone (DAAT) /Pôle Aménagement des Villes et des Territoires (PAVT)

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET ENJEUX	4
2. LA CRISE SANITAIRE : UNE OPPORTUNITE POUR TESTER DES PROJETS.....	7
3. L'APPROCHE TACTIQUE : L'ASSOULISSEMENT DU PROCESSUS DE PROJET D'ESPACES PUBLICS.....	9
4. RECOMMANDATIONS	12

1. CONTEXTE ET ENJEUX

Dans les années 2000 de plus en plus de nouvelles formes d'actions d'aménagement sur l'espace public émergent. Elles sont portées par des citoyennes et citoyens, des associations de quartier, des activistes, des artistes, plutôt que par les municipalités. Il s'agit de projets légers, temporaires et à petite échelle, portant par exemple sur la transformation de places de parking en terrasses temporaires au moyen de quelques palettes (*PARK(ing) Day* à San-Francisco en 2005), la création d'une placette avec un peu de peinture au sol et de mobilier urbain bricolé, ou le verdissement d'une rue avec des herbes sauvages (en référence à *Guerrilla Gardening*¹ née à New-York dans les années 1960-70). Spontanées, parfois illicites, toujours rapides à exécuter, ces actions cherchent à éveiller l'intérêt des décideurs en apportant des réponses pragmatiques aux attentes de la population. Elles proposent une forme d'alternative à la complexité des procédures d'aménagement. En 2012, pour qualifier ces « actions à court terme pour un changement à long terme », l'urbaniste américain Mike Lydon propose le terme d'*urbanisme tactique*².

À partir des années 2010, ce type de démarche rencontre l'intérêt de certaines villes qui en reprennent les principes tout en permettant un changement d'échelle, en passant du local (rues, quartiers, etc.) au plus global (ville, métropole, etc.). S'inspirant des méthodes tactiques, des villes comme New York (*Plazas Program*), Barcelone (*Superilles*) ou encore Paris (Réinventons nos places !) s'engagent alors sur des programmes innovants d'espaces publics. Cet urbanisme expérimental se positionne comme un antidote à la planification urbaine traditionnelle et à l'urbanisme automobile qui ont façonné les villes depuis un demi-siècle et dont les modèles sont aujourd'hui remis en question³.

La crise sanitaire qui a débuté en 2020 a révélé une crise sociale et environnementale déjà là depuis longtemps. Les impératifs de gestion de crise, et particulièrement la problématique de distanciation physique, ont amené les décideurs à agir vite et sur tous les fronts. Pour gérer la distanciation dans les rues, tout en évitant un report massif vers la voiture individuelle, les collectivités ont dû très rapidement adapter leurs espaces publics et proposer des stratégies d'aménagements urbains temporaires. Partout dans le monde, la médiatisation a été forte autour des villes qui ont déployé des pistes cyclables temporaires, des extensions de terrasses éphémères, des fermetures de rues exceptionnelles, tout cela en un temps record. L'état d'urgence sanitaire a généralisé une prise de conscience sur les enjeux d'amélioration des espaces publics (développement des modes actifs, végétalisation, lutte contre les îlots de chaleur, bien être, etc.) et a ouvert une fenêtre d'opportunité pour déployer des projets restés dans les cartons des collectivités : des idées portées par des élus et/ou des associations mais qui trouvaient des difficultés à être mises en œuvre jusqu'alors.

C'est dans ce contexte, qu'à l'été 2020, L'Institut Paris Region a réalisé pour l'ADEME un rapport *flash* sur les aménagements urbains temporaires des espaces publics. Ce travail a documenté différents exemples, tant en France qu'à l'international, de dispositifs urbains temporaires mis en place afin de répondre aux enjeux de crise sanitaire. D'autres exemples antérieurs à la pandémie ont également été étudiés. Il s'agissait de projets d'aménagement des espaces publics mis en œuvre grâce à des outils de préfiguration ou de test, parfois dans le cadre de programmes encadrés :

- Le réseau transitoire de la Métropole de Tours
- Le plan communal de déconfinement de Saint-Etienne
- Les coronapistes et les aménagements temporaires piétons à Paris
- La transformation de la Croix de Chavaux et les pistes cyclables d'urgence à Montreuil
- Les pistes cyclables sanitaires du Val-de-Marne
- Les voies transitoires de la Seine-Saint-Denis
- Le rôle de l'établissement public territorial (EPT) face à la crise avec le cas d'Est Ensemble
- Les rues piétonnes et partagées et les voies actives et sécuritaires (VAS) à Montréal
- Les programmes *Slow Streets* et *Essential Places* à Oakland
- Les *Ciclovías* temporaires à Bogotá
- le programme *Streetspace for London*
- Les *PopUp BikeLanes* de Friedrichshain-Kreuzberg à Berlin

¹ Dans les années 1960-70 est né ce mouvement activiste qui consistait à jeter des graines dans des sites abandonnés privés ou publics afin de se réapproprié des morceaux d'espaces urbains par la végétalisation.

² LYDON Mike et al., *Tactical Urbanism*, Street Plans, 2012.

³ LECROART Paul, « L'urbanisme tactique : projets légers, grandes mutations ? », avril 2020 :

<https://www.institutparisregion.fr/amenagement-et-territoires/lurbanisme-tactique-projets-legers-grandes-mutations/>.

- Les mesures transitoires et le programme “Bruxelles en vacances” à Bruxelles
- Le programme *Strade Aperte* de Milan
- Le réseau métropolitain des *Bicivias* et les *Actuacions Emergència* de Barcelone

De ce premier rapport flash est remonté un certain nombre de points à retenir :

- La coordination des acteurs, l’impératif du faire ensemble, la mobilisation des acteurs parapublics ayant une expertise approfondie de leur territoire, et l’implication des associations, sont des facteurs majeurs de réussite à court terme ; mais aussi pour la mise en place de réseaux de mobilité active aux échelles adaptées aux pratiques de vie des habitants et habitantes à long terme.
- Si l’urgence rend difficile l’implication initiale des usagers dans les projets, il est indispensable de les solliciter en phase de mise en œuvre pour participer à l’évaluation et l’adaptation des projets. Cette démarche permettra d’établir un lien de confiance et de transparence, pouvant influencer la réussite des projets.
- La présence d’une diversité d’usagers dans les aménagements mis en œuvre est un facteur de réussite des projets, qu’ils soient temporaires ou pérennes. Cependant, bien trop souvent, certains publics qui demandent une attention particulière (enfants, femmes, personnes en situation de handicap, personnes âgées, minorités, etc.) ne sont pas impliqués. La place de ces usagers doit être prise en compte en amont des projets, en les intégrant à la phase de conception autant que possible.
- Les services de gestion (entretien, déchets et espaces verts) des espaces publics, ainsi que la société civile doivent être pris en compte et intégrés dès la conception des projets en amont pour favoriser la réussite des aménagements. En effet, le risque réside dans la dégradation et/ou l’abandon de certains aménagements temporaires, et donc au retrait du dispositif en raison de la matérialité fragile et périssable. De même, impliquer les services de sécurité peut permettre d’assurer la sécurité des usagers en veillant au respect des aménagements.
- Le test devrait être retenu dans un processus itératif entre la conception et l’adaptation. Finalement le test est une partie du dispositif d’évaluation. Il permet d’adapter les aménagements aux usages en temps réel, et de fait, il favorise l’acceptabilité et peut justifier la pérennisation.
- L’évaluation accélère la mise en œuvre de nouveaux projets car elle permet de capitaliser sur les projets mis en place et d’en tirer des recommandations et des méthodes. Elle permet de mieux concevoir des aménagements en les réadaptant. Mais surtout, elle justifie la pérennisation. Les critères qualitatifs et sensibles, comme définis dans la méthode Gehl⁴, doivent être inclus davantage dans les évaluations pour améliorer les aménagements et leur accessibilité. Il est important d’évaluer les aménagements dans leur écosystème d’ensemble.
- La question de l’esthétique et de la perception sensible des espaces aménagés est essentielle. Elle participe à la fois de l’acceptabilité et de la bonne compréhension des projets du côté des citoyens (usagers et non-usagers), et à leur sécurité.
- Les impacts sociaux et économiques ont été peu abordés par nos interlocuteurs et interlocutrices. Cependant, les nouveaux usages imposés par la mise en place rapide des aménagements temporaires peuvent participer à l’exclusion. L’exemple des extensions de terrasse illustre la privatisation et la commercialisation de l’espace public, au détriment parfois d’autres usagers ayant davantage de difficulté à s’insérer ou se déplacer. L’espace public doit rester accessible pour toutes et tous.
- L’étude a souligné les inégalités entre les villes dans leur possibilité d’aménagement et d’acceptabilité (politiques et populations) de tels dispositifs. Celles qui ont le plus d’expérience et de services techniques dédiés ont pu mieux s’adapter et proposer des solutions dans l’urgence, et ces aménagements temporaires ont été mieux reçus.
- Le risque lié à ces aménagements temporaires réside dans la mauvaise acceptabilité à la fois politique et citoyenne sur le long terme et au rejet global des dispositifs.

Ce travail exploratoire issu du premier rapport datant de 2020 a fait ressortir nombre de points saillants, mais le format « flash » de l’étude et le manque de recul ne permettait pas d’analyser et d’évaluer les impacts de ces aménagements temporaires à plus long terme.

⁴ La méthode Gehl a été définie par l’architecte-urbaniste danois Jan Gehl dans les années 1960-70.

L'objectif de cette seconde étude est donc tout d'abord une mise à jour des différents exemples afin d'identifier les enseignements tirés de la mise en place de tels dispositifs d'aménagements temporaires. Réalisés très rapidement, certains aménagements ont été retirés aussitôt, d'autres ont en revanche permis de préfigurer des projets futurs et se sont pérennisés. Trois nouveaux exemples sont également présentés :

- Le programme *Open Streets* à New York
- La construction d'une stratégie de transformation des espaces publics à la Métropole de Rouen
- Le réaménagement du centre-ville au Pré Saint-Gervais

L'étude propose d'identifier les conditions favorisant la pérennisation des projets en s'appuyant aussi d'autres retours d'expériences, notamment des dires d'experts de la fabrique de la ville comme les agences Monono, Dédale, Coloco, ou encore Vraiment Vraiment afin d'apporter des clés pour agir à destination des porteurs de projet pour préfigurer des aménagements dans l'espace public.

2. La crise sanitaire : une opportunité pour tester des projets

Mis en place très vite, certains aménagements urbains temporaires ont été retirés, d'autres sont restés en place en attendant un futur projet ou pour tester des usages, d'autres encore se sont pérennisés.

Les différents cas d'études nous ont montrés que l'occasion d'expérimenter et de tester des projets par la mise en œuvre rapide d'aménagements temporaires dans l'espace public a été donnée dans un contexte exceptionnel et d'urgence lié à la crise sanitaire. Le processus classique de projet d'aménagement des espaces publics s'est vu modifié, permettant le déploiement d'un certain nombre de projet temporaire, mais sans concertation. Ceci n'aurait jamais pu être rendu possible en temps normal.

Après deux années d'observation des différents cas, voici ce que nous pouvons en retenir :

COORDINATION ET MOBILISATION DES ACTEURS

- Une indispensable coordination des acteurs (services), une mobilisation des organismes parapublics ayant une expertise approfondie de leur territoire et l'implication des associations s'est montrée nécessaire pour la mise en place d'aménagements et de réseaux de mobilité active à toutes les échelles.
- Un bon portage politique et citoyen autour de ces aménagements temporaires reste indispensable pour mener à la pérennisation. Parfois, la collectivité doit se préparer à de vives critiques.
- L'inscription des enjeux dans une stratégie (d'adaptation des espaces publics au dérèglement climatique par exemple ou un nouveau plan de mobilité) est un atout pour la justification des aménagements.

CONCEPTION ET GESTION

- La maintenance des aménagements temporaires est un sujet qui doit être pris en compte avec les services techniques des villes et/ou les associations locales au risque de se dégrader très rapidement et de créer des situations dangereuses.
- L'esthétique et la perception sensible des espaces aménagés est essentielle. Elle participe à la fois à l'acceptabilité, à la sécurité et à la bonne compréhension des usages dans l'espace public.

EVALUATION

- L'évaluation des aménagements peut conduire à leur pérennisation. L'évaluation quantitative a été davantage utilisée, parfois en dépit du qualitatif et du sensible.
- Le manque d'évaluation des bénéfices environnementaux apportés par les changements de pratiques et d'usages liés aux aménagements temporaires comme l'amélioration de la qualité de l'air a été relevé.

PRISE EN COMPTE DE TOUTES ET TOUS

- Le manque de concertation/participation, lié à l'urgence, qui a permis une inédite rapidité d'exécution peut générer des problèmes sur la compréhension des aménagements, leur acceptation et donc leur pérennisation.
- L'équilibre entre les usages est indispensable : piétons-cyclistes-automobilistes. Le partage entre les usagers a parfois été mal dosé et le piéton s'est souvent trouvé défavorisé face au cycliste. Certaines pistes cyclables sur chaussée ont provoqué de vives critiques de la part des automobilistes. Une prise en compte de chaque usager permet aussi d'assurer la sécurité de chacun.
- Le manque d'anticipation lors de la mise en place rapide d'aménagements temporaires a révélé des effets négatifs comme l'exclusion de certains usagers (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, enfants, etc.).

D'AUTRES POTENTIELS D' ACTIONS

L'approche tactique utilisée sous forme d'aménagements urbains temporaires dans le contexte d'urgence lié à la crise sanitaire offre d'autres potentiels d'actions afin de réaliser des projets d'aménagement d'espace public :

- Dans un cadre expérimental, elle permet de tester des usages, des aménagements novateurs (jamais réalisé ailleurs et/ou jamais osé) afin d'améliorer ponctuellement les espaces publics et peut révéler des potentialités de projet.
- Dans le cadre d'un futur projet pas encore validé, elle permet de tester différents scénarios.
- Dans le cadre d'un futur projet acté, mais en attente de travaux (long et coûteux), l'approche tactique offre des outils pour préfigurer un aménagement en attendant le projet définitif.

Dans les trois cas, le caractère réversible, adaptable et économe en coût et en moyen permet de tester un aménagement qu'il soit expérimental, transitoire ou temporaire, en le soumettant à l'épreuve des usagers et à l'acceptabilité citoyenne et politique. L'évaluation de ces dispositifs permettra de les adapter, de les modifier, de les retirer ou de les pérenniser, mais surtout cela permettra d'en tirer de l'expérience et des recommandations pour le projet futur ou pour d'autres projets à venir.

3. L'approche tactique : l'assouplissement du processus de projet d'espaces publics

Les différents entretiens menés nous ont informés de l'importance de partager les expériences et de disposer d'outils afin de pouvoir mettre en place des projets d'aménagement des espaces publics dans de bonnes conditions, grâce à l'approche tactique.

L'élément clé apporté par l'approche tactique, et mis en lumière pendant la crise sanitaire, est la modification des processus classiques de mise en œuvre des projets d'espace public en incluant une phase de test et d'adaptation. La réglementation s'est vue assouplie permettant de nombreuses adaptations. Les éléments ci-dessous sont des pistes d'actions, en phase d'esquisse qui demanderont d'être remises en discussion et retravaillées.

Nous les avons déclinées en trois étapes du projet d'aménagement des espaces publics :

- 1- En amont du projet : **se préparer et anticiper**
- 2- La mise en place du projet : **mettre en œuvre et accompagner**
- 3- La fin du projet : **pérenniser et capitaliser**

L'objectif, au-delà de ce rapport, est d'offrir un outil d'accompagnement à destination des porteurs de projet : collectivités françaises (communes, intercommunalités, départements, région, etc.), des services techniques des collectivités, des acteurs/concepteurs de la fabrique de la ville (architectes, paysagistes, urbanistes, designers), des associations, etc.

1- SE PREPARER ET ANTICIPER

Définir les objectifs

Le projet tactique doit s'ancrer dans un objectif afin d'avoir des chances de se pérenniser et de porter plus loin. Nous l'avons vu, certains aménagements urbains temporaires « Covid » ont été très rapidement retirés car ils ne répondaient pas un objectif clairement défini.

Identifier un ou plusieurs lieu(x) d'action

Le projet tactique peut s'ancrer sur un site précis, ponctuel (une place, un parking, un espace devant un équipement) mais peut également permettre de tester un axe ou un itinéraire de mobilité active. Le choix du site est important et peut être un précurseur d'une série de lieux d'actions à venir.

Observer, diagnostiquer et analyser

Différents outils d'analyse et d'observation de l'espace public existent et permettent de constater un dysfonctionnement ou un besoin. Les études réalisées en amont sont également nécessaires à la bonne compréhension de tous les aspects à améliorer (flux, usages, matérialité, etc.) sur un lieu précis. L'analyse quantitative (comptage) doit se combiner à l'analyse qualitative (observation, sondage) en amont du projet et l'accompagnera aussi dans la durée de vie du projet.

Définir les usages et anticiper

L'observation et l'analyse au préalable permet aussi de comprendre l'utilisation de l'espace par les usagers. Toutes et tous doivent être pris en compte. Parfois, des usages inattendus peuvent être observés. Une diversité de pratique peut être souhaitée, combinée à une volonté de réduire certains usages nuisibles ou excluants (trafic de drogues, espace dominé par les hommes, etc.). Ces enseignements sont précieux pour la définition des futurs usages. Il s'agira alors d'anticiper les futurs usages et d'offrir des conditions d'accès optimale pour chacun et chacune tout en assurant la sécurité de tous les publics.

Donner un cadre de projet

Comme tout projet, le projet tactique doit être encadré :

- La temporalité doit être planifiée avec un calendrier de réalisation qui définit chaque étape du projet.
- Une enveloppe budgétaire doit être dédiée à chaque phase avec également une certaine souplesse pour se préparer aux imprévus. Des financements et partenariat peuvent aider.
- Avec les bons acteurs (services techniques, associations, habitants et habitantes) et avec l'accompagnement d'experts expérimentés mais proche du terrain (bureaux d'études, urbanistes, designers, etc.) le programme doit être défini.

Communiquer les intentions

La communication est un facteur d'acceptabilité et permet une bonne compréhension à la fois des étapes de projet pour les populations locales et les politiques, mais également des dispositifs mis en place. Des médiateurs peuvent faciliter ce lien entre population et porteurs de projet. Différents outils (campagnes d'affichages dans la rue ou en ligne, des communiqués de presse, l'organisation d'événement) peuvent être mis à disposition dès le début de la réflexion.

2- METTRE EN ŒUVRE ET ACCOMPAGNER

Réaliser et tester

Cette phase permet de réaliser les aménagements tactiques imaginés dans la phase de conception. Elle permet de tester de nouveaux usages, de nouvelles configurations du lieu retenu. La phase de réalisation se combine à des moments d'adaptation. Réalisation, test et adaptation se répondent dans un processus itératif, qui peut-être plus ou moins long et faire appel à une diversité de dispositifs temporaires, semi-pérennes ou définitifs.

Observer et évaluer

La phase d'évaluation de l'aménagement réalisé est nécessaire pour valider son fonctionnement et pour observer les usages induits, ou tout simplement se laisser surprendre. Des dysfonctionnements ou des effets négatifs peuvent être observés. Parfois, des effets positifs espérés se confirment, quand d'autres améliorations inattendues se dégagent.

Adapter

En fonction des résultats de la phase d'évaluation, il peut s'avérer nécessaire d'adapter les aménagements réalisés. Cette phase est indissociable de la phase de réalisation et de test. Les adaptations peuvent concerner :

- La configuration du lieu
- La répartition des différents modes et leur partage sur l'espace public (piétons, cyclistes, automobilistes)
- Les matériaux utilisés et l'esthétique
- Les dispositifs proposés aux usagers (mobilier, jeux, etc.)

Communiquer les intentions

Dans cette phase, la communication est importante. Prise en charge par la collectivité ou des médiateurs elle permet d'informer les populations du projet de transformation en cours. Cela peut passer par des campagnes d'affichage, des communiqués de presse ou encore des événements. Une permanence quotidienne peut aussi être mise en place pendant toute la durée de test et de la préparation jusqu'à la pérennisation.

Participer

A ses débuts, l'approche tactique naît avec des initiatives purement citoyennes. Plus tard, elle s'allie à la concertation dans des projets lancés par des autorités publiques. L'implication des populations dans les projets d'aménagements d'espace public permet de les intégrer directement, en tant que futurs usagers et ainsi mobiliser leur expertise d'usage. La participation permet d'identifier les besoins des habitants et des habitantes, de créer des liens entre les services techniques d'une commune et la population locale.

Maintenir et faire durer

Une des caractéristiques du projet d'aménagement des espaces publics par l'approche tactique est l'utilisation, un moment ou un autre dans le processus, de dispositifs légers et faciles à mettre en œuvre. Le risque réside dans le fait que ces aménagements sont périssables, plus soumis aux intempéries et moins durables, qui demanderont des besoins d'entretiens spécifiques (arroser les plantes, réparer du mobilier comme replacer un clou, etc.). Selon l'acceptabilité et l'objectif fixé, le dispositif peut rester plus longtemps en place qu'initialement prévu. Une attention particulière doit alors être donnée à leur durée de vie, pour éviter des situations dangereuses ou des dégradations esthétiques.

3- PERENNISER ET CAPITALISER

Evaluer les bénéfices du projet

Faire du projet d'aménagement des espaces publics porte les ambitions de faire la ville plus saine, plus agréable et au plus proche des populations. Il est nécessaire d'évaluer les impacts de ce type de projet au moment de la réalisation du projet, mais aussi sur le long terme. Notre analyse montre que, malgré les objectifs des collectivités d'élargir l'évaluation à ces co-bénéfices, les exemples restent très rares à ce jour. La recherche d'outils efficaces d'évaluation doit continuer, parce qu'elle pourrait devenir un meilleur outil de justification des changements apportés à l'espace public et donc aux citoyens et citoyennes.

Encadrer la pérennisation

Comme les phases précédentes, la pérennisation doit être encadrée. Le projet tactique pouvant rester en place pendant quelques années, il peut ensuite prendre des formes plus durables. De ce fait, il est nécessaire que la collectivité accompagne la pérennisation en prenant en compte tous les enseignements des phases précédentes. Le projet définitif pourra ressembler au projet tactique mais il pourra être très différent.

Communiquer

La communication peut permettre ici d'établir une trace envers les populations et de les acculturer à la démarche. Des affiches en place du projet participe aussi à l'acceptabilité de futurs projets tactiques.

Capitaliser sur le long terme

Un projet réalisé, même considéré comme un échec, est riche d'enseignements pour la collectivité pour :

- La mise en œuvre de futurs projets
- Concevoir un projet d'espace public différemment.

Les expériences restent en mémoire lors de la réalisation du projet comme l'organisation d'un événement, un acteur mobilisé, une réunion de concertation, etc. Il s'agit alors de capitaliser cette expérience en gardant une trace, en archivant de la documentation pour chaque phase de projet par exemple (en suivant une grille d'analyse, en utilisant des photographies ou des témoignages, etc.). En lien avec la communication, la phase de capitalisation peut permettre à la collectivité de partager sa propre expérience avec d'autres collectivités (en figurant par exemple dans des études comme celle-ci ou en participant à des webinaires).

4. Recommandations

Grâce à cette exploration au cœur des projets, nous pouvons dégager quelques conditions favorables au développement des projets d'aménagement des espaces publics par l'approche tactique ainsi que des points de vigilance.

DES CONDITIONS FAVORABLES

- Le portage politique
- L'expérience de la collectivité (services techniques dédiés et formés) aux sujets des mobilités actives, des usages (infrastructures vs. usages)
- Une acculturation à l'approche tactique et aux sujets des mobilités actives par les usagers
- Une stratégie bien étudiée ou un objectif majeur
- S'enrichir et s'inspirer des expériences (propres ou externes)
- Communiquer et partager
- L'envie de relever des défis parfois complexes (certains axes routiers étaient auparavant considérés impossibles à aménager)
- L'implication des populations, accueillir les propositions des associations et des différents publics
- L'esthétique et la qualité des aménagements
- La mobilisation d'une diversité d'acteurs aux compétences et domaines complémentaires
- L'évaluation des dispositifs à différents moments, aussi sur le long terme
- Inclure une phase de test et d'adaptation au processus de projet d'aménagement
- Offrir plus de souplesse aux différentes phases du processus de projet pour adapter

DES POINTS DE VIGILANCE

- La sécurité des aménagements
- L'accessibilité universelle
- L'inclusivité
- La durabilité des dispositifs mis en place
- L'acceptabilité citoyenne et politique

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



L'EXPERIENCE DE L'AMENAGEMENT TEMPORAIRE D'ESPACES PUBLICS

A l'été 2020, un rapport *flash* sur les aménagements urbains temporaires des espaces publics a été produit. Ce travail exploratoire a documenté différents exemples, tant en France qu'à l'international, de dispositifs urbains temporaires mis en place afin de répondre aux enjeux de crise sanitaire. D'autres exemples antérieurs à la pandémie ont également été étudiés : des projets d'aménagement des espaces publics réalisés grâce à des outils de préfiguration ou de test, parfois dans le cadre de programmes encadrés. Cependant, le format *flash* de l'étude et le manque de recul ne permettait pas d'analyser et d'évaluer les impacts de ces aménagements temporaires à plus long terme.

Mis en place rapidement, certains aménagements ont été retirés très rapidement, d'autres ont en revanche permis de préfigurer des projets futurs et se sont pérennisés. Ce nouveau rapport propose une mise à jour des différents exemples afin d'en tirer des enseignements dans la mise en place de tels dispositifs d'aménagements temporaires. L'étude propose aussi d'identifier les conditions favorables à la pérennisation des projets. Ce travail s'appuie également d'autres retours d'expériences et propose des clés pour agir à destination des porteurs de projet pour construire et aménager les espaces publics autrement.

L'approche tactique, très médiatisée depuis le début de la pandémie, offre de nombreux outils pour améliorer et transformer les espaces publics.

Ce rapport propose une mise à jour d'exemples français et internationaux étudiés depuis l'été 2020, ainsi que des clés pour agir à destination des porteurs de projet pour construire et aménager les espaces publics grâce à l'approche tactique.

